

N/REF : 9/03/2025 15H38 C:000053 I:00266
V/REF : AC/C15131
V/Appel du Dimanche 09/03/2025 a 15H38

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. SBE
IMMEUBLE : SAR. BERNHARDT -SBE
1, SQUARE SARAH BERNHARDT
.
35000 RENNES

Rennes, le 19 Mars 2025

Référence Marché: Multi-Techniques d'Urgences

LOCALISATION : ALLEE N°1 BERNHARDT-LOGEMENT DE M.AHMED-12EME ETAGE-TEL:06 18085043

MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE SUITE A UNE FUITE DANS
LE LOGEMENT

Donneur d'ordre : Sté Perm anence SOFRATEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 09/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU TABLEAU ELECTRIQUE
CONSTAT : DISJONCTEURS ÉCLAIRAGE ÉTAIENT DÉJÀ BAISSÉS
POSE DE SCOTCH D'ELECTRICIEN SUR LES DISJONCTEURS
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 17/03/25 a 09H43 M. R. STEPHANT
BB AB Email envoyé le 12/03/25 a 14H06 _ Envo i CR/AB Astreinte
AT LCOMPTER Email envoyé le 10/03/25 a 09H23 _ Envo i CR/AB Astreinte

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait	Intervention Electricité <=2H00	1	294,03
				294,03
		TOTAL H.T.		294,03
		T.V.A. a 10,00%		29,40
		TOTAL T.T.C.En EURO		323,43

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.